

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 25 août 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1618/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1619/SSGC)

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1620/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi du mandat au CSPQ pour le dossier d'achats regroupés - Contrat à commande - DAR - pneus neufs, rechapés et remoulés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**OCTROI DU MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPO) POUR LE DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS - CONTRAT À COMMANDE - DAR - PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2019 (RCE-1621/SRM)**

**ATTENDU QUE** selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

**ATTENDU QUE** le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

**ATTENDU QUE** par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les biens selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CSPQ et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

**ATTENDU QUE** le montant total des dépenses pour l'achat de pneus est évalué à plus de 1 000 000 \$ pour la durée du mandat;

**ATTENDU** la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CSPQ selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'achat de pneus auprès du fournisseur retenu par le mandataire du CSPQ et de respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1622/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire